

Éléments de cadrage pour l'épreuve de contrôle « Humanités, littérature et philosophie »

I - Rappel du texte réglementaire :

La note de service n° 2020-026 du 11-2-2020 définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale. Elle est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat.

« Épreuve de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat
(...)

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale.

Le candidat se voit remettre un sujet par l'examineur, qui relève soit d'une question de littérature (si l'examineur est un professeur de lettres) ; soit d'une question de philosophie (si l'examineur est un professeur de philosophie). L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite.

Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base du sujet qui lui est proposé, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. »

II - Rappel des aménagements spécifiques pour la session 2021

S'agissant de la session 2021 baccalauréat, les éléments de cadrage sont désormais publiés au Bulletin Officiel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo23/MENE2117192N.htm>

« (...)

Les épreuves orales de contrôle se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles, établies par les notes de service définissant les différentes épreuves du baccalauréat. Cependant, afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, le candidat est autorisé à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2021, pour chacun des enseignements concernés, la liste des chapitres du programme qu'il a étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2020-2021. Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. Le sujet donné par les examinateurs porte sur une thématique circonscrite au champ défini par les listes présentées par le candidat. »

III – Format de l'épreuve pour la session 2021 :

- L'épreuve porte sur l'un ou l'autre des éléments de programme que la liste transmise par le candidat n'a pas exclus.

- Pour le cas où un candidat se présenterait sans liste (ce qui n'est pas exclu), l'interrogateur demande quels ont été les éléments du programme travaillés et l'interrogation porte l'un ou l'autre de ses éléments.
 - **L'interrogateur propose deux questions au choix portant sur l'un ou l'autre des éléments relevant de sa discipline et étudiés par le candidat au cours de l'année. Dans le cas où les deux objets d'étude de la classe de Terminale ont bien été abordés, les sujets proposés porte sur l'un et l'autre point du programme, de manière à laisser un véritable choix au candidat.**
 - La question prend toujours et au sens propre une forme interrogative, afin de faciliter son appropriation du sujet par le candidat dans un temps court. On évite les sujets dont la formulation trop générale viendrait redoubler terme à terme celle des éléments de programme, du type « Histoire et violence ». On préférera par exemple : « Faut-il montrer la violence de l'Histoire pour la combattre ? » ; « Montrer la violence de l'Histoire, est-ce la combattre ? » (Lettres) ; ou : « Comment se définit la violence dans l'histoire ? » ; « L'histoire est-elle toujours violente ? » (Philosophie).
 - L'entretien permet d'approfondir la réflexion, en prenant toujours appui sur l'exposé initial du candidat. On veille à ne pas transformer cet entretien en un contrôle de connaissances déconnecté de l'exposé.
 - La mobilisation pertinente par l'élève d'un questionnement et des connaissances apportés par l'autre discipline constitue un élément de valorisation.
-